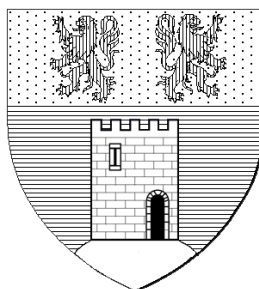


# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU  
1 Place de la Mairie  
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

**Président : M. MAGNUS Philippe, Maire**

**Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT**

**Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.**

**Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé.**

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 en accueillant Laurence JAUFFRET, Bertrand JACQUES et Henri AMIC, ainsi que le public.

Il rappelle ensuite les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

L'affaire CARON-CAUCHOIS a été plaidée devant le Tribunal Administratif de Grenoble le 29 octobre 2015. La décision est en délibéré.

Les affiches pour le Marché de Noël et le repas traditionnel vont être posées prochainement.

Deux sapins ainsi que des branchages devront être coupés pour la décoration de la salle des fêtes et des abords. Le barnum sera installé. Des tables et des bancs seront prêtés par la Communauté de Communes.

Une réunion de travail intermédiaire a été programmée le samedi 24 octobre pour procéder au choix des devis d'électricité et de plomberie relatifs à la cuisine du

Établi le : 04/12/2015

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**

Signature et cachet

---

multiservices. Dans un deuxième temps les conseillers ont échangé avec Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES sur le devenir du cabinet de soins.

L'inspection de la station d'épuration effectuée par le SATESE a conclu à des rejets corrects.

La TNT Haute définition sera en service le 5 avril 2016. Les informations seront données préalablement à son déploiement.

L'effectif des élèves de Lachau scolarisés au Collège Henri Barbusse à Buisles-Baronnies s'élève à 5 enfants.

Le produit de la CVAE (partie de l'ancienne taxe professionnelle) s'élèvera à 49 € pour 2015.

Les simulations en cours sur les futures modalités de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement font apparaître une augmentation de 0,4 %.

Suite aux derniers orages, le matériel informatique ainsi que la signalisation de sécurité dans le bâtiment de la Mairie ont été endommagés par la foudre. Une déclaration de sinistre a été adressée à GROUPAMA.

Le Multiservices se met en place progressivement. Nathalie ARCHIMBAUD propose désormais du pain sur commande.

Une pétition est à la disposition du public en faveur du maintien de la pharmacie. Malgré certaines réactions, il est indéniable que la pro-pharmacie constitue tout à la fois un plus pour le confort des patients dans des zones isolées et un argument supplémentaire pour faciliter le remplacement du Docteur BEAUME.

Le Collectif pour l'aide aux réfugiés a demandé au Préfet par l'intermédiaire de Josette FOURNIE la réquisition d'un Type 4 appartenant à Drôme Aménagement Habitat pour l'accueil d'une famille sur Séderon.

La commémoration du 11 novembre a été célébrée avec Ballons en présence des pompiers. La bonne organisation a été assurée par Robert LAUGIER. De nombreuses personnes étaient présentes. Le Ministre a annoncé une commémoration spéciale le 29 mai 2016. L'apéritif qui a suivi devant la Mairie était préparé par Sylvie avec le bistro et a été apprécié.

En vue de la préparation des élections régionales les 6 et 13 décembre, le tableau des permanences est complété par les conseillers.

La fusion des Communautés de communes avance. Le Maire a assisté le 2 novembre au rendu de l'étude à Sisteron en présence des maires et des conseillers des communes concernées.

La réfection de la façade du logement de l'école est achevée. Le résultat est très satisfaisant.

La fête des parcs naturels régionaux organisée cette année à Barret-sur-Méouge a rassemblé de hautes personnalités des deux régions et notamment de Mme Marie-Pierre MONIER, Sénatrice de la Drôme. Suite à des échanges avec Henri AMIC et le Maire elle s'est montrée favorable à une aide en faveur de la restauration de la tour du Riabie dans le cadre de sa réserve Parlementaire. Ainsi, un dossier de demande de subvention a été déposé pour des travaux d'étanchéité de l'édifice et de protection des abords du site pour un montant de 10 000 €.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

---

**1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2015.**

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**2- ÉCHANGE AVEC LAURENCE JAUFFRET ET BERTRAND JACQUES**

Le Maire rappelle que Laurence et Bertrand JACQUES sont locataires de l'ancienne salle de classe depuis plus de 6 ans. Ils apportent des soins à la population de Lachau, des alentours et même de beaucoup plus loin à la satisfaction générale. Du point de vue strictement matériel, ils contribuent par les loyers qu'ils payent aux finances de la commune mais ils contribuent aussi à l'activité, à l'animation et donc à l'image du village. Cet aspect immatériel est tout aussi important.

Suite à différents problèmes, une rencontre a eu lieu le 24 octobre au cours de laquelle a été abordés sereinement tout ce qui faisait débat, ou incompréhension, de part et d'autres.

Les choses ont été formalisées. Un courrier a été remis et reçu. Lecture en est donnée.

Aux termes des discussions les participants se sont séparés sur une question simple formulée aux kinés : « si la Commune s'engage à remettre à niveau vos locaux, vous engagez-vous en contrepartie à pérenniser votre activité sur la Commune. Dans un tel cas les choses seront écrites noir sur blanc accompagnées d'un calendrier de réalisation ».

Parce que cette question demandait un délai de réflexion, il a été convenu de se revoir lors du prochain Conseil Municipal.

Ces précisions étant apportées, la parole est donnée à Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES qui confirment leur décision de reprendre l'exploitation du Cabinet de Séderon le temps d'assurer sa reprise par un autre professionnel tout en confortant leur présence sur Lachau ou Ballons. Un projet est actuellement à l'étude avec la Commune de Ballons. Il est estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Le Maire indique que de tels projets ne sont pas éligibles à un financement du fait que l'opération génère un loyer destiné à amortir l'investissement. L'achèvement de la réhabilitation de l'ancienne salle de classe est une opération importante (isolation, huisseries, sol) en termes de coût même si elle s'avèrera moins coûteuse que la construction d'un local neuf. Elle sera financée en grande partie par l'emprunt couvert par les loyers. Si la Commune de Lachau s'engage, elle souhaite que les locataires s'engagent sur la durée.

Laurence JAUFFRET et Bertrand JACQUES indiquent qu'ils souhaitent rester sur Lachau ou dans les environs, qu'ils n'ont aucunement l'intention de mettre les communes en concurrence et qu'ils partagent la volonté d'optimiser l'argent public. Ils souhaitent que la Commune s'engage elle aussi sur un programme de rénovation et un calendrier. Ils feront part à la Commune de Ballons des discussions en cours avec celle de Lachau.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

Le Maire prend acte de cette position et indique qu'il appartiendra au Conseil de se déterminer rapidement sur la suite à donner. La question sera examinée lors de la prochaine séance.

D'ores et déjà, l'abri bois sera réinstallé avec toutes les précautions pour qu'il ne s'appuie pas sur la façade rénovée. La question du stationnement est tranchée. Une note sera remise aux locataires afin de définir les droits de chacun, l'objectif étant de régler les conflits d'usage pour des relations de bon voisinage.

### **3- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DES HAUTES-ALPES**

Le Maire indique que la fusion des communautés de communes organisée par la loi NOTRe du 7 août 2015 procède de deux démarches parallèles mais convergentes.

La première est une démarche volontaire. Les Communautés de communes de Laragne, Sisteron, La Motte du Caire-Turriers et Ribiers ont commandé par le biais du Pays une étude en vue de leur fusion. Elle porte sur le territoire, les compétences et la fiscalité. Elle a été rendue le 2 novembre dernier. Elle est concluante et ne pose pas de problème particulier. Pour la commune, elle présente des avantages : baisse de taux de fiscalité, éligibilité à une dotation de solidarité pour aider les petites communes rurales, service pour instruire les demandes d'urbanisme, etc. En conclusion de cette présentation un consensus général s'est dégagé pour poursuivre la démarche.

Le deuxième processus est réglementaire. L'État a mandaté les Préfets de département pour travailler sur le futur schéma de coopération intercommunale. La loi prévoit qu'il se mettra en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec un seuil de 5000 habitants pour les communes de montagne et de faible densité de population. La fusion donnerait lieu à la Communauté de communes du Sisteronais Buech : 3 départements, deux régions, 38 communes pour 20 113 habitants.

Le Maire donne lecture du projet de schéma transmis par le Préfet des Hautes-Alpes et indique qu'il appartient au Conseil de se prononcer sur le document.

Suite à cette présentation, il est procédé à un tour de table. Le projet de schéma de coopération intercommunale des Hautes-Alpes est adopté à l'unanimité (*délibération n°2015-45*).

### **4- MULTISERVICES**

L'inauguration a été fixée en accord avec le Préfet le 22 janvier 2016. Le matériel a été commandé et en partie livré.

Les devis manquants pour les travaux de plomberie et d'électricité ont été attribués au moins disant.

Les bons de commande ont été signés.

Un planning des interventions des artisans a été réalisé. Les travaux débiteront fin novembre pour une réception souhaitée avant Noël.

### **5- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS**

MAIRE

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet

**Communauté de Communes** : le document unique a été validé. Il servira de base pour celui de la Commune. Il sera enrichi par l'analyse des risques effectuée par Fabien BENINATI pour coller parfaitement à l'éventail des tâches effectuées par les employés communaux.

**Schéma Directeur d'eau potable** : une réunion de coordination générale va être organisée avec les communes concernées dès que les dossiers de demandes de subvention auront fait l'objet d'un accusé de réception et d'une dérogation pour démarrage anticipé des travaux.

**Ordures ménagères** : une étude sur l'implantation des molochs est programmée le 16 novembre à Ribiers. Philippe AMIC y participera et fera le retour avant la prochaine réunion de la Communauté de Communes.

**Station d'épuration** : GENERALI a été relancé par lettre recommandée. Roger DE CARLO assistera à une formation organisée pour les responsables communaux.

**Eau** : la vanne a été changée chez Mr et Mme ANTONELLI. Un problème est signalé chez PROFETA.

**Zone inondable** : Le Maire indique que le courrier au SMIGIBA demeure sans réponse.

**Bâtiments communaux** : Le logement du rez-de-chaussée de la Poste a été équipé d'un poêle à bois. Le locataire pressenti s'est désisté au dernier moment pour des raisons personnelles et familiales.

Le clocher de l'église est envahi de pigeons qui ont endommagé le grillage. Un problème est signalé sur la sonnerie des cloches. PACCARD sera contacté pour une remise en état.

## **6- QUESTIONS DIVERSES**

### ***Implantation de la statue forgée pour le 15 août destinée à indiquer la Tour du Riable***

Lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal a fixé le lieu d'implantation de la statue au milieu de la place de la Mairie. Il a été alors demandé à Henri AMIC et aux bénévoles de travailler sur un plan pour préciser la nature du socle. Henri AMIC a été invité au Conseil Municipal pour faire part des propositions.

Henri AMIC indique que le socle couvrira l'ensemble de l'espace laissé libre suite à l'arrachage de l'acacia. Il sera en pierre de taille. Les corbeaux récupérés à Calma seront mis à profit pour relever la statue et la mettre en valeur. Au pied sera aménagée une rocaille miniature de manière à présenter la flore présente autour de la tour (thym, hysope, pèbre d'ail,...).

Il est souhaitable que l'ensemble puisse être achevé pour l'inauguration du multiservice.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

**Dans le cadre des questions / réponses avec le public, différents points sont abordés :**

**Ordures ménagères :** un container est endommagé à l'Adret. Du fait de son état, il se trouve retourné. Il sera enlevé. D'autres containers sont en mauvais état. Les containers endommagés seront remplacés dans la mesure des stocks disponibles. La Communauté de Communes sera relancée aux fins d'obtenir de nouveaux containers.

**Voirie :**

**Chemin de la Tour du Riable :** Francis VITAL se propose d'améliorer à ses frais et avec son matériel l'état du chemin de la Tour pour le rendre praticable par le plus grand nombre. Accord lui est donné d'intervenir pour apporter les améliorations nécessaires en termes de facilité de passage et de sécurité.

**Chemin du château :** des flashes apparaissent, ils seront repris au printemps par l'entreprise EIFFAGE.

**Virage du Château :** suite à des propos rapportés, le Maire rappelle que le marché a été attribué dans la plus grande transparence. L'ouverture des plis a été effectuée en réunion du Conseil. Les travaux ont été attribués à l'entreprise la moins disante. Les travaux ont ensuite été commandés pour un forfait total. Ils ont été réalisés et permettent un passage commode. L'acte d'échange est en cours de régularisation. Le retour des principaux usagers sur le rendu des travaux est positif. Aux questions sur le compactage, il est répondu que si des malfaçons devaient d'aventure intervenir, il sera alors demandé, comme cela est de pratique constante, à l'entreprise d'effectuer les reprises nécessaires à ses frais.

**Éclairage public :** l'extension de l'éclairage public jusqu'au pont des Iscles est demandé. Il est rappelé que la compétence a été transférée au SDED qui va procéder en 2016 à la réfection complète de l'ensemble du dispositif dans le double souci de l'unité de gestion d'un réseau moderne et de la maîtrise de l'énergie.

**Coupe de Marablache :** Des explications sont demandées suite à la lecture des derniers comptes-rendus traitant de la question de l'achèvement de la coupe de bois. Il s'avère que l'abattage d'arbres en pieds de coupe, en infraction avec la réglementation, a été réalisé par les employés communaux. Une plainte est en cours. Cette information sera communiquée au responsable de l'ONF.

Concernant l'achèvement de la coupe qui pose problème, les affouagistes ont été informés de l'ultime délai fixé au 31 décembre 2015. A partir de cette date la coupe ne sera pas soumise au pillage mais il appartient à la Commune de remettre le site en l'état pour permettre une bonne régénération de la forêt. Une solution est actuellement recherchée avec des exploitants (ou autre en capacité de garantir la bonne fin) pour donner satisfaction à l'ONF. Car si une solution n'est pas trouvée et parce que la coupe de Riable a déjà posé des problèmes par le passé, l'ONF n'autorisera plus de coupe d'affouage à l'avenir. Aussi, dès le printemps la coupe

---

MAIRE

M. Philippe MAGNUS  
Signature et cachet

---

sera inspectée et pour chacun des lots, un bilan de conformité ou de non-conformité sera établi. Les affouagistes qui n'auront pas respecté leurs obligations ne seront plus attributaires de lots dans le futur. Le Conseil qui souhaite maintenir les coupes d'affouages devra se montrer à l'avenir beaucoup plus exigeant lors de l'attribution des coupes car il n'est pas question de pénaliser les affouagistes qui ont respecté leur contrat.

**Signalisation** : un panneau de ralentissement est souhaité au niveau du pont du Chemin de l'Ubac à l'Adret, dit Pont de l'Alambic. S'agissant de voirie départementale, la demande sera transmise au Conseil Départemental pour suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H.

---

**MAIRE**

**M. Philippe MAGNUS**  
Signature et cachet